

CONGES PAYES

(dans le cadre des 10% du total des salaires)

QUAND LES CALCULER ?

Le point sur les congés payés se fait une fois par an , au 31 MAI
(selon la Loi et la convention collective)

Ex. 1 > accueil d'un enfant à partir de septembre 2009 :

Le point sur les congés payés se fera au 31 mai 2010

Ex. 2 > accueil d'un enfant à partir de février 2010 :

Le point sur les congés payés se fera au 31 mai 2010

QUELLE SOMME A PAYER ?

- 1- Pour calculer le montant dû en congés payés , il faut dans un premier temps reprendre le montant des salaires nets perçus des mois écoulés .

Salaire net = mensualisation + heures supplémentaires le cas échéant

Dans ex. 1 : calculer la somme des salaires nets perçus de septembre 2009 à mai 2010

Dans ex.2 : calculer la somme des salaires nets perçus de février , mars , avril et mai 2010

- 2- Une fois additionné tous les salaires nets perçus pendant l'année de référence , il faut prendre 10% de cette somme . Cela donne le montant dû en congés payés pour la période donnée .

COMMENT PAYER CETTE SOMME ?

4 possibilités selon la convention collective

- « Soit en une seule fois au mois de juin en plus du salaire mensuel »
 - Soit par 12 ème , chaque mois , entre juin 2009 et mai 2009
- Soit au fur et à mesure de la prise des congés (*faire le calcul du montant acquis à chaque fois*)
 - Soit lors de la prise principale des congés

NB :En cas de rupture de contrat de travail , les congés sont soldés à la fin du contrat.